arriva de Poperinghe à Hazebrouck en 1906. Plusieurs fois condamné pour coups et blessures, rebellion, ivresse, outrages, etc., en Belgique il a environ trente condamnations dont une pour vol. Brabandts à qui le gendarme Brune traduit en flamand les paroles du Président, proteste contre cette accusation de vol. Homme dangereux, mal noté, il ne veut pas encore s'entendre dire cela sans protester :

Je n'ai jamais frappé avec un couteau !

La femme Vandame qui avait abandonné son mari et vivait en concubinage avec Camerlynck est la tenancière du cabaret de « l'Air des Champs », à Hazebrouck. ce fameux bouge où la bande complotait ses coups, où Louise Matorel était en pension.

Elle fut bonne à Lille, chez M. Desrousseaux rue des Chats-Bossus, avant de s'installer à Hazebrouck. Les renseignements sont mauvais, ses mœurs furent toujours légères. Elle servit plus tard d'indicatrice à la police, après l'arrestation de la bande.

Camerlynck, ouvrier mineur, abandonna sa femme pour vivre avec la femme Vandamme.

La police d'Hazebrouck le signale comme un individu peu recommandable, ayant su s'éviter les poursuites de gens qu'il vola. Il commit plusieurs abus de confiance chez divers patrons qui l'employèrent comme voyageur à la commission.

L'interrogatoire des accusés est terminé.

Les accusations d'Auguste

Auguste Pollet est un ivrogne paresseux, condamné déjà onze fois surtout pour coups et blessures, délits de contrebande. Il habita Vieux-Berquin, Violaines, longtemps, Saint-Venant, Merville.

AUGUSTE, de sa voix nasillarde et faible tient à protester de son âme douce : « Jamais, je n'ai été condamné pour des coups portés avec des armes. Je n'ai jamais eu un couteau en main pour frapper. »

LE PRESIDENT — « Sans doute, on vous aurait condamné plus fortement ! »

Les notes de ceux qui le connurent lui sont entièrement défavorables. Il avait une mauvaise réputation. Auguste tend alors un poing furieux vers sa femme :

« C'est elle qui m'a toujours fait remarquer au pays ! Elle s'est toujours mal conduite avec moi comme avec son premier mari ! C'est une p...... ! »

Sa femme, qui est non loin de lui, entre des gendarmes, ricane.

On agite un instant la question de savoir si Auguste Pollet a travaillé chez M. Lecocq, à Violaines. M. Dubruille, de Violaines a certifié que Auguste a été employé là, durant huit jours.

L'homme nie avec énergie.

« C'est ce M. Dubruille qui est plus coupable que moi ! Si je disais ce que je sais ! Il y a au pays une fille Julie Hochart ! c'est lui qui l'a mise enceinte, et il a dit que c'est moi ! »

Auguste se rassied.

Les Femmes ?

Des passives perverses

C'est le tour de l'interrogatoire de plusieurs femmes, de la vieille Fauvart, qui eut quatre condamnations, deux pour vols et deux pour batailles. Elle éleva tous ses enfants dans l'esprit le plus regrettable. C'est la femme Quaethgheheur, Platteel Angèle, devenue la maîtresse de Vromant. On la présente comme une femme légère se laissant volontiers serrer de près par les hommes. Cela semble une irréfléchie qui eut des amants dans toute la bande. Abel Pollet a eu d'elle un enfant. — Triste rejeton ! — Vromant fut son amant.

Un front étroit, une bouche d'insolite et de raillerie. C'est la femme d'Abel Pollet qui se lève. Huit condamnations, pour vol, contrebande, coups et blessures. Elle vivait à Hazebrouck. En 1891, elle commença à avoir des relations avec Abel Pollet qu'elle épousa en 1895. Dès lors, elle se livra entièrement au vol et à la contrebande. Ses mœurs sont légères, elle se laissait volontiers culbuter, mais ici encore on trouve une créature inconsciente, violemment sexuelle et subissant l'influence du mâle jusqu'au vice et au crime.

Voilà la femme d'Auguste Pollet, fille Platteel, qui a sept enfants. Une condamnation. Elle a un sourire ironique et d'une voix fausse répond aimablement « oui M'sieu ! » aux questions du Président. Rapineuse, voleuse, elle est encore et surtout débauchée. Mariée une premire fois à un sieur Coutrez, puis une seconde fois au bandit, elle eut au travail une bonne conduite, mais dès son second mariage, influencée par son mari, elle se livra au vol.

Angèle Pollet, femme Hermant, habite Merville, depuis 1884. Elle a quatre enfants. Mariée une première fois, puis après la mort de son mari Sens, s'unit à Hermant. Ce sont encore des notes sur la légèreté, le caractère sexuel de cette femme.

Voilà bien, il semble la caractèristique des femmes de la Bande. Des natures très charnelles, qui se laissèrent dominer par le vice, et que leurs hommes menèrent comme un bétail sensuel.

On verra plus loin que pour la fille Matorel, il en est de même.

Les Comparses

Henri Fauvart, ouvrier tanneur à Vieux-Berquin, a été condamné une fois pour coups et blessures. Il travailla aux fosses à Mazingarbe, en 1895, somme toute, de bons renseignements, c'est le seul travailleur de sa famille. Il est malingre et fut réformé. C'est un beau type de dégénéré.

Léon Fauvart, cinq condamnations : une espèce de brute imbécile, qui fut réformée pour la vue. Une tare s'étend sur toute la famille.

Victor Note, deux condamnations, fut un ivrogne, mais n'a rien de grave à son actif. Sa femme est un être insignifiant, qui pleure durant qu'on l'interroge Elle semble d'un esprit borné qui suivit son mari partout, l'accompagna dans ses mauvaises entreprises comme un chien fidèle.

Josien Paul Joseph Henri, mineur à Mazingarbe, est un des comparses. Bons renseignements.

Femme Ovarlet Eugénie, qui habita Billy-Montigny, Vermelles, Nœux, fut encore bien notée durant son séjour dans ces communes. Avançant en âge , son caractère se modifia, elle devint voleuse. Son mari Ovarlet Adolphe fut condamné en 1902 pour la première fois : vol de récolte. Il habita Oignies, Denain, Liévin.

LES VOLS DE LA BANDE

On commence l'examen de la première affaire. N'oublions pas qu'il y a 113 numéros ! Enfin, un peu de courage !

Il s'agit de la tentative de vol qui eut lieu dans la nuit du 12 au 13 janvier 1908, dans la maison du sieur Raeckelboum, à Calonne-sur-la-Lys.

Voici sur la chaise des témoins le vieux Raeckelboum, âgé de 90 ans. Il a un mouvement de tremblement très vif en voyant les bandits si près de lui. Tout cassé, la bouche tordue par une paralysie faciale, il tient à éclairer complètement la Justice. Il veut parler longuement, avec force détails :

« Ch'est des vilaines gens ! s'écrie-t-il. Ce fainéant-là y a mangé min jambon ! bu m bière ! Je jure qu'il a jeté tout ma paillasse par terre, une première fois qu'il sont venus me voler ! Et y m'a pris six sous sur m n armoire. J'avos belle de le tuer. J'ai pris m' fusil... »

Quand on dit d'aller s'asseoir au témoin il continue à raconter son histoire, il parle d'un chat sur une bascule, d'un beau gâteau qu'il n'a pas pu manger...

⁂

Voici la seconde affaire de la nuit du 16 au 17 février 1898. Les frères Pollet dérobèrent pour 65 francs d'objets à Mme Bourel, cultivatrice à Merville.

On interroge successivement les frères Pollet.

AUGUSTE. — C'est Abel qui a fait le travail. Pour le bénéfice j'en ai gardé une grande part pour nourrir ma famille et mes enfants. »

Abel n'ajoute rien. Le commissaire de police de Merville fait sa déposition, puis c'est le témoin Bourrel Paul, cultivateur à Merville, le propriétaire volé.

On constate qu'il y a eu effraction. Les Pollet le reconnaissent.

L'énumération des objets volés est un inventaire de charcuterie. Les voleurs avaient dressé contre le mur une herse pour surveiller par les fenêtres les agissements des habitants.

Les exigences de la vie

Le troisième vol est celui d'une sellette neuve valant 65 francs, prise chez M. Marchand, à Merville, dans la nuit du 28 au 29 mars 1898. C'était cette nuit là que la femme d'Abel accouchait.

Fauchel Charles, maréchal-des-logis de gendarmerie à Merville donne certains détails.

Auguste POLLET. — Je faisais le guet, et Abel vola une sellette dans l'écurie. La femme Fauvart lui avait demandé une sellette pour remplacer la sienne qui était vieille. Comme la femme d'Abel venait d'accoucher, je lui laissais les 6 francs qu'il avait touchés pour ça, à la mère Fauvart, apportée au milieu de la nuit...

Abel confirme, ainsi que le fils Fauvart ces dires.

LA MERE FAUVART. — Je jure sur ma parole d'honneur que je n'ai su que c'était une sellette volée que plus tard quand elle fut usée. Abel vint chez moi la nuit, mais je ne m'en étonnais pas car il me demanda aussi de venir laver et habiller son enfant.

Les détails des vols et de la vie intime des bandits qu'ils unissent dans leurs déclarations font un méli-mélo extraordinaire. Les misérables semblent trouver tout naturel d'avoir volé pour faire face aux exigences de la vie.

⁂

A l'audience de l'après-midi on reprend l'examen des affaires.

On écoute les cultivateurs, rasés de frais, vêtus de jaquettes à l'ancienne mode, de gilets de velours à ganse, coiffés de chapeaux de soie aux formes archaïques ou de vastes casquettes de gens de campagne.

Ce sont les affaires suivantes qu'on envisage :

C'est le vol commis dans la cave de M. Gruson, hôtelier, à Estaires, où Abel Pollet, Auguste, et Angèle Plateel reconnaissent avoir enlevé dans la nuit du 8 au 9 octobre 1898 divers aliments, c'est le vol commis chez M. Dulongcourtry, cultivateur à Vieux-Berquin, chez qui ont été enlevés divers objets estimés à 80 francs, la nuit du 10 au 11 décembre 1898.

Cela donna lieu à un incident amusant. *Abel Pollet, interrogé, interpelle M. Dulongcourtry* : « Nous étions bien tranquilles, vous ne rentriez jamais chez vous, la nuit ! » Le témoin proteste. L'assemblée trouve la chose fort plaisante.

C'est le tour du vol commis la nuit du 3 au 4 novembre 1899, par Abel et Auguste Pollet et Angèle Platteel dans la cave du sieur Ducroquet, cultivateur à Hazebrouck, puis du vol commis dans la nuit du 24 au 25 novembre 1899 où les frères Pollet enlevèrent 135 francs chez M. Ducatez, cultivateur à Merville.

Pour tous les vols commis à Merville, il est certain que la femme Hermant a servi d'indicatrice. Auguste Pollet accuse au cours de toutes ces dépositions les complices avec une vigueur et une précision extrême. Il charge la femme d'Abel Pollet dans presque tous les cas.

Le silence des chiens

Une observation qui a été faite au cours des instructions et dans beaucoup d'affaires, c'est que lorsque les frères Pollet approchaient d'une ferme, les chiens n'aboyaient pas

Les bandits jouissaient-ils d'une faveur particulière près de la race canine, possédaient-ils un charme particulier, voilà ce que M. le Président Lefrançois veut éclaircir.

Il questionne les Pollet sur le moyen qu'ils employaient pour empêcher les chiens de crier, si furieux qu'ils fussent d'habitude. Ont-ils employé des pilules ou des dragées empoisonnées ? On le croirait puisqu'après leur passage souvent les chiens étaient malades ou mouraient.

Abel sourit et refuse de répondre. Auguste explique : « Il ne faut pas avoir peur avec les chiens. Vous n'avez qu'à en approcher hardiment et étendre les mains au-dessus de leurs têtes. Ils ne vous feront rien. Ou bien on peut les calmer aussi en leur donnant un morceau de pain d'épices avec du beurre ».

LE PRESIDENT. — Oui, mais on n'a pas toujours du pain d'épices avec soi ! »

En réalité les Pollet ne veulent pas « vendre la mèche » et tiennent à garder le secret d'amadouer les chiens. C'est malheureux parce que quelquefois ça pourrait être utile ne fut-ce qu'avec les chiens policiers.

L'idée de tuer

Dans un vol du début, pour la première fois on voit apparaitre chez Auguste Pollet, l'idée de tuer. C'est un instant très pathétique au cours du monotone récit des vols pour les témoins.

C'est à propos du vol commis le 28 décembre 1899, chez M. Macke, cultivateur à Morbecque. Pendant qu'Abel Pollet entrait dans la chambre des époux Macke pour voler une somme de 300 francs environ, Auguste Pollet décrochait dans la cuisine un fusil Lefaucheux. Il regardait s'il était chargé et voyant que non, le posa sur la table. Dans quel but ? Evidemment celui de s'en servir à défaut d'arme à feu comme d'une terrible massue.

Interrogé sur ce fait, Auguste se défend de toute idée de crime.

« Non, M. le Président, je ne voulais pas tuer. J'ai regardé simplement le fusil pour voir s'il était chargé ».

M. LE PRESIDENT. — Et s'il l'avait été ?

AUGUSTE. — Je l'aurais déchargé !

M. LE PRESIDENT. — Oui, oui. Si M. Macke avait bougé, vous n'auriez pas hésité à vous servir du fusil, n'est-ce pas ?

AUGUSTE. — Oh ! pas à ce moment là. Si ça avait été plus tard, je ne vous dirai pas le contraire ! »

Ces déclarations ont une importance considérable car il semble que Auguste Pollet veuille par la suite alléguer une excuse quelconque, une modification de son état d'esprit sous une influence qu'il déterminera, pour expliquer qu'il est devenu de voleur, assassin.

⁂

Passent encore les affaires de vol à Lestrem chez M. Joye (8, 9 février 1900) à Merville chez M. Mallet (10, 11 mars 1900) à Latie chez M. Marquette (17 mai 1900), à Loos-en-Gohelle, chez M. Cormont (1, 2 mars 1901) à Strazeele dans l'église (20, 21 avril 1905).

Les dépositions des témoins et des accusés n'offrent aucun trait saillant. Tour à tour Vromant, les Pollet donnent des détails sur les vols qui sont sans grande importance.

Il est à remarquer toutefois que les accusés et leurs complices même à propos de ces vols minimes font des restrictions qu'ils n'avaient pas eues à l'instruction. Ils nient des détails espérant diminuer leur culpabilité.

Ainsi à propos du vol de 2900 fr. commis par Abel Pollet à Merville chez les époux Hermant, à l'instruction Célinie Pollet avait reconnu avoir indiqué le coup à faire. A l'audience elle nie avoir conseillé à Abel d'aller voler dans cette maison.

« Je lui ai simplement dit les époux Hermant habitent là et ils ont de l'argent ! »

M. LE PRESIDENT. — Vous comprenez que lorsqu'on dit une telle chose à un honnête homme ça n'a pas d'importance, mais quand vous disiez ça à Abel Pollet, vous saviez bien ce que vous faisiez !

Me Treyfous, de Douai, défenseur, de Léon Fauvart voudrait faire préciser à la mère de Fauvart si elle qui a touché 100 fr. à la suite de ce vol de Merville, a mis son fils au courant du vol. Léon Fauvart a en effet servi la fuite d'Abel en le conduisant en voiture.

Vieille finaude, la mère Fauvart, fait la sourde. *Elle a besoin de réfléchir et ce n'est* qu'au bout d'un instant qu'elle fait la réponse suivante :

« Si je lui ai dit, je m'en souviens pas, si je lui ai pas dit, je n'en ai plus la mémoire, mais vraiment je ne sais pas si que je lui ai dit ! »

Cette typique réponse est un exemple de ce que déposent les femmes qui essaient de jouer aux plus malines et de faire des réponses dont on ne pourra rien tirer contre elles.

La Normandie a une succursale en Flandre.

Où Pollet change de complices

On arrive au dix-septième vol, commis dans la région de Bully-Grenay. C'est le moment où Abel Pollet ayant quitté son état vague d'ouvrier agricole vint dans la région des mines, à Bully-Grenay.

Les complices vont changer jusque là ils appartenaient à l'école de crimes de Caestre dont j'ai parlé hier c'étaient ses proches, les Fauvart.

A partir de maintenant ce sont Note et les Josien qui vont devenir les aides du bandit. Il les a racolés dans le monde des rôdeurs de fosse. A l'audience ces complices se prétendent purs comme des agneaux.

L'un d'eux a un mot amusant. C'est à propos du vol de 500 *francs commis par* Abel Pollet, dans la nuit du 24 au 25 décembre 1900, chez Mme Lagniez épicière et cabaretière à Bully-Grenay. Paul Josien prétend qu'il n'a pas prêté la main au vol. Il reconnait avoir reçu de l'argent d'Abel.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous saviez que cet argent avait été volé ?

JOSIEN. — Je pensais que ça venait de la quinzaine de Pollet !

Ah ! la *quinzaine* de Pollet, comme le fait observer M. Lefrançois, c'est un mot qui restera.

Les vols qu'on examine encore sont ceux-ci : Vol d'un coffre de 284 fr. 60, le 17 janvier 1901 chez M. Roussel à Godewaersvelde puis dans la nuit du 23 au 24 janvier 1901 vol par Abel Pollet et par Note, d'un tiroir contenant une centaine de francs chez Mme veuve Péteaux, débitante de tabacs à Bully-Grenay. (*Receleurs*, femme Note, son frère et Paul Josien). Vol encore dans la nuit du 1er au 2 mars 1901 par Abel Pollet, Victor Note et la femme Pollet, d'une somme de 16 francs et de divers objets estimés en bloc 153 francs, chez M. Cormont, cabaretier et épicier à Loos-en-Gohelle.

Les accusés confirmant leurs aveux de l'instruction, on passe.

Les premières violences

Nous arrivons à une tentative de vol, le 21e méfait, qui a une grande importance en ce sens que c'est la première fois qu'on relève des violences de la part des bandits.

Abel Pollet venait de finir ses 28 jours à Dunkerque. *Il avait donné rendez-vous à* Note dans un café-concert près de la gare d'Hazebrouck pour l'emmener faire un coup Ils emmenèrent Evariste Pollet qui est mort depuis, avec eux à Caestres, à proximité de la frontière.

Ils s'introduisirent dans la maison de Mlles Berteloot, rentières, pour y voler. Abel Pollet s'était noirci la figure. Il le reconnait. Comme les demoiselles Berteloot se réveillèrent et se mirent à appeler au secours, Abel saisit l'une d'elles à la gorge.

Là, s'arrête son premier geste criminel. Les doigts n'osent pas encore serrer. C'est son apprentissage de l'assassinat.

Note nie avoir participé au *méfait*. La femme de Note : « Mon mari est parti à Vieux-Berquin ce jour-là. Il n'a jamais été à Caestre. » — Josien qui avait accusé Note d'y avoir assisté déclare qu'il l'avait fait par vengeance.

Abel Pollet accuse tout à coup son frère Auguste. Celui-ci s'insurge :

« Qu'est-ce que vous avez à m'accuser ? Je n'étais pas avec vous à ce temps là ! Vous lancez des coups d'œil à *Note depuis un instant*. Je vous vois bien. »

ABEL. — Avec ça que vous ne mangiez pas mon pain à ce moment !

Abel et Auguste ont leurs yeux brillants plongés les uns dans les autres. S'il n'y avait entre eux les gendarmes les deux bandits s'égorgeraient.

Comme il n'y a rien à tirer de tous ces accusés qui contredisent leurs propres déclarations en deux minutes, qui s'accusent par ressentiment. M. le président Lefrançois déclare que les jurés apprécieront.

L'audience est renvoyée à demain. On a entendu 27 témoins.

Le mot de la fin par Abel Pollet

Dès ce premier jour de dépositions on a pu constater combien les accusés reviennent déjà sur leurs *premières déclarations chez* le juge d'instruction. L'un d'eux, Josien, a prétendu qu'il avait menti jusqu'ici parce que son avocat lui avait conseillé !

Se retrouvant ensemble, s'entendant charger *les uns par les autres, les bandits* sentent à nouveau monter en eux les vieilles querelles. Ils voient aussi que le jour de la sentence terrible approche et ils veulent essayer de se disculper le plus que possible. Nous n'en sommes pourtant *encore* qu'aux menues affaires du début, que sera-ce quand nous arriverons aux crimes où les culpabilités sont terribles ?

Auguste Pollet a pris un système précis. Avoir l'air d'avouer franchement et charger les autres de la plus lourde façon sans pitié, même quand ce n'est pas utile. Il s'est déjà attiré le ressentiment de toute la bande aujourd'hui par son attitude. Ce n'est pas contre la foule qu'il faudra le protéger mais bien plutôt contre les siens.

Abel s'affirme plus narquois que jamais. On me rapporte un mot qu'il aurait eu ce midi durant le déjeuner que la bande fit sous les augustes lambris du Palais de Justice.

« Qu'est-ce qu'ils ont à dire après tout, ceux qu'on a volés ? Ils peuvent être contents de ne pas avoir été « foutus » comme les vieux de Violaines ! »

Le voilà bien le macabre mot... de la fin.

ALEX WILL.

L'AFFAIRE DES DIAMANTS

LEMOINE EN FUITE

L'ENVELOPPE MYSTERIEUSE EST OUVERTE. — C'EST UNE JOYEUSE FUMISTERIE, DISENT LES EXPERTS.

Paris, 17 juin. — Comme nous l'avons dit hier, c'est aujourd'hui, à une heure de l'après-midi qu'expirait le dernier délai accordé à M. Lemoine par M. Le Poittevin pour apporter un diamant de sa fabrication, qui aurait établi définitivement sa bonne foi.

Dès une heure moins dix minutes, les plaignants, sir Julius Wernher et M. Feldenheimer, attendaient devant le cabinet du juge, en compagnie de leurs conseils.

M. Le Poittevin n'est pas encore là. « Il est au parquet, où il confère avec le procureur de la République »,dit-on, Quant à M. Lemoine, l'impression générale est qu'il ne viendra pas MM de Hahn et plusieurs joailliers, qui ont été entendus comme témoins dans cette affaire, sont là.

Enfin, le magistrat arrive à une heure quarante, en compagnie d'un des experts, M. Bordas.

— Eh bien, monsieur le juge, demandons-nous, croyez-vous que M. Lemoine va vous apporter son fameux diamant ?

— Certainement non, nous répond M. Le Poittevin, car l'inculpé est en fuite depuis lundi soir. J'en ai aujourd'hui la certitude. D'ailleurs, j'avais déjà lancé hier soir un mandat d'amener contre lui afin qu'il ne manquât pas à cette petite « réunion de famille », mais le mandat est resté sans effet.

— Et maintenant, qu'allez-vous faire ?

— Nous allons procéder tout à l'heure à l'ouverture du pli. Nous en prendrons connaissance ; puis nous le confierons à M. Bordas, ici présent, qui examinera si on peut fabriquer du diamant en suivant ses indications.

La procédure contre l'inculpé suivra ensuite son cours. Si Lemoine n'est pas retrouvé, il sera jugé par défaut et les recherches continueront.

— Etait-il l'objet d'une surveillance depuis sa mise en liberté provisoire ?

— Nullement. Aussi nous ignorons absolument où il se trouve en ce moment. Quant à la formule dont nous allons prendre connaissance ,soyez certain qu'elle ne contient nullement le secret de fabrication du diamant. M. Lemoine lui-même me l'a formellement déclaré.

M. Le Poittevin nous quitte sur ces mots et s'enferme dans son cabinet avec les plaignants, leurs conseils et M. Bordas.

L'OUVERTURE DE L'ENVELOPPE

La fameuse enveloppe a été ouverte à trois heures et quart, après que M. Wernher eut constaté que les cachets étaient intacts.

La formule de la fabrication du diamant est fort longue.

Voici le résumé du contenu du pli :

Prenez du carbone, cristallisez-le et soumettez-le à une pression suffisante. Vous aurez du diamant.

Les experts ont ajouté, en matière de commentaire .

— C'est une joyeuse fumisterie !

M. Wernher a quitté le palais de justice après la lecture de cette formule.

POURQUOI NE L'A-T-ON PAS ARRETE ?

Après le départ de M.Wernher, nous avons interrogé M. Le Poittevin :

— Pourquoi n'avez-vous pas étroitement surveillé Lemoine, ne l'avez-vous pas fait arrêter à temps ?

— Parce que je voulais laisser à l'inculpé son entière liberté. Je ne voulais pas qu'il puisse crier partout : « Je peux fabriquer des diamants j'en suis capable, j'ai la formule, mais on m'en empêche ! » J'ai voulu, au contraire, lui laisser toute latitude afin de démontrer à ceux qui croyaient encore à cette chimère que Lemoine n'était qu'un simple fumiste.

Ma démonstration ne pouvait pas être plus éclatante et c'est Lemoine qui s'est chargé, en prenant la fuite, de d[illegible] culpabilité. »

Telles sont les déclarations de M. Le Poittevin relativement à l'absence de surveillance dont bénéficiait Lemoine.

IL ECRIT !

Ajoutons pour terminer que le juge d'instruction a reçu de Lemoine une lettre portée à la main et datée de Paris dans laquelle l'ingénieur déclare qu'il n'a pas pu terminer en temps voulu ses expériences, qu'il sollicite donc de la bienveillance du juge un nouveau délai, et que, dans quelques jours, il lui apportera le gros diamant attendu.

LES DRAMES DU TRAVAIL

TROIS OUVRIERS asphyxiés

TROIS VIDANGEURS, VICTIMES DU TRAVAIL SUCCOMBENT A L'ASPHYXIE

Paris, 17 juin. — Trois ouvriers vidangeurs ont été asphyxiés par les gaz délétères qui se dégageaient d'une fosse d'aisances qu'ils nettoyaient. Ils se nomment :

Gessour, âgé de 40 ans, demeurant, [illegible] boulevard Félix-Faure, à Aubervilliers ;

Louis Aveline, 40 ans, demeurant même adresse ;

Charlier, 19 ans, également domicilié à Aubervilliers.

Le premier était marié ; il laisse une veuve et cinq enfants.

Après avoir déjeuné dans un restaurant de Montmartre, les trois vidangeurs se rendirent 4, impasse Lefort, pour procéder au nettoyage de la fosse d'aisance de l'immeuble.

Gessour descendit le premier dans la fosse mobile où se trouvaient les tinettes. Un quart d'heure se passa. Inquiets de ne pas le voir remonter, ses camarades l'appelèrent. Ne recevant pas de réponse et appréhendant un malheur, Aveline descendit à son tour dans la fosse.

Comme il ne remontait pas au bout d'un certain temps, Charlier descendit également dans la fosse. Il ne devait pas en remonter.

En effet, au bout d'une demi-heure, la concierge de l'immeuble, qui savait le temps que mettaient ordinairement les vidangeurs pour vider la fosse, s'étonna de la longueur de l'opération .Elle s'approcha du bord de la fosse et fut violemment prise à la gorge par les gaz délétères qui s'échappaient des tinettes.

Aussitôt, la pauvre femme, affolée, donna l'alarme. Des voisins accoururent et prévinrent les pompiers.

Ceux-ci ne tardèrent pas à arriver. Un caporal descendit le premier dans la fosse. Mais à peine était-il arrivé en bas qu'il tomba asphyxié. On le retira immédiatement et, grâce à des soins énergiques, on put le ranimer.

Les tentatives de sauvetage continuèrent alors avec toute la célérité compatible avec le danger que couraient les sauveteurs. Enfin, après de laborieux efforts, les trois cadavres des malheureux ouvriers furent retirés et transportés dans une pharmacie voisine, mais on ne put les rappeler à la vie.

L'ASSASSINAT DE M. REMY

Les meurtriers sont toujours insaisissables *et la justice semble avoir perdu tout* espoir de les trouver.

La justice semble avoir maintenant donné tout son effort sur cette affaire, et, à moins d'un hasard, le parquet la considère comme classée.

M. Albanel a entendu hier deux témoins, le docteur Vaillon, qui procéda aux premières constatations médicales, et Mme Renaud, femme de chambre de Mme Rémy. Ces deux dépositions n'ont présenté aucun intérêt, la dernière surtout, Mme Renaud se trouvant *absente, ainsi que sa maîtresse, au moment* du crime.

Le concierge Bourdet, dont la chemise préoccupa un instant la justice, a repris ses fonctions d'électricien. L'agent de la Sûreté qui veillait scrupuleusement sur l'entrée de l'hôtel, est remplacé par un gardien de la paix. M. Georges Rémy et Mme Rémy se sont retirés aux environs de Paris.

Notons encore une anecdote. Quand M. Albanel vint sur les lieux du crime, il trouva dans le cabinet de toilette une cuvette pleine d'une eau tachée de sang.

Mme Rémy a communiqué à une agence la liste des bijoux emportés par les cambrioleurs.

Elle a offert une prime de dix mille francs à celui qui découvrirait l'assassin de son mari.

Le drame de l'impasse Ronsin

Une nouvelle piste. — Est-ce la bonne ?

Paris, 17 juin. — M. Monier, procureur de la République ; M. Leydet, juge d'instruction ; M. Harmard, *chef de la Sûreté, et deux* inspecteurs, après avoir conféré longuement au Palais de Justice, se sont transportés hier impasse Ronsin, pour se rendre compte de la vraisemblance des diverses hypothèses qui ont été émises pour *expliquer le drame*. On dit, d'autre part, que la Sûreté aurait trouvé une piste tout à fait inattendue, sensationnelle ; M. Hamard se serait refusé d'abord à la prendre au sérieux, et il ne lui aurait fallu pas moins de quarante-huit heures de minutieuses investigations, de savantes recherches pour être amené, en rapprochant des faits et des actes, à tenir compte de l'élément qui venait de se glisser dans son enquête.

Le crime n'aurait pas été commis par des apaches mais par des personnes de la meilleure société. La Sûreté sera-t-elle plus heureuse avec cette nouvelle piste qu'avec les autres ? Souhaitons-le.

FEUILLETON DU 18 JUIN. — N. 26

LE POLICIER

PAR

Oscar MÉTÉNIER

Mais il sentait la haine instinctive du ponte *malheureux pour le banquier veinard grandir* en lui chaque fois qu'il voyait Martero enfermer des liasses bleues dans ce portefeuille rouge qu'il connaissait si bien.

— Dire que cet homme n'avait qu'à s'asseoir là... à cette table... pour voir refluer vers lui l'or et les billets, tandis que lui...

Et, *invinciblement* la pensée de l'assassin de la vieille dame lui revenait à l'esprit.

— C'est celui-là qu'il aurait fallu égorger !

Mais il chassait bien vite cette idée abominable et reprenait sa place autour du tapis vert.

Quand arriva le jour de l'échéance, Gaston se présenta de nouveau, à l'heure dite, rue des Augustins.

— Voici la somme ! dit-il en étalant un peu *fébrilement* sur la table les vingt-cinq billets.

M. Delerue regarda son visiteur par dessus ses lunettes d'or et resta un moment sans rien dire, comme s'il eut été étonné d'une ponctualité à laquelle il ne s'attendait pas.

— Le compte y est, fit-il enfin, et voici le reçu. *Je me félicite* maintenant de vous avoir obtenu un délai ; je compte que vous ne m'en ferez pas repentir et que vous serez aussi exact dans trois mois.

— Je serai exact, monsieur.

Et le soir même, Gaston, avec une nouvelle ardeur, reprenait le cours de ses opérations. Il lui restait quarante mille francs.

IX

Cependant la Sylphide avait respecté le silence que gardait vis-à-vis d'elle Gaston de Moncy, absorbé par ses préoccupations.

Lorsqu'il arrivait chez elle, blême, les traits tirés au petit jour, en rentrant du club, elle réfrénait en elle-même l'envie qui la prenait de l'interroger.

Elle se contentait de scruter la physionomie de son ami, d'essayer de deviner sur son visage le sentiment intérieur qui l'animait, puis lorsqu'il était couché près d'elle et que, vaincu par la fatigue, il s'endormait d'un sommeil de plomb, elle restait accoudée sur l'oreiller, le considérant d'un œil attendri, craignant même de l'éveiller en déposant un baiser sur son front, quelque désir qu'elle en eût.

Elle savait pourtant, qu'il *s'était engagé* à remettre à l'homme d'affaires, Alfred Delerue, une somme importante à bref délai, mais les jours passaient sans qu'il lui fit connaitre s'il comptait être en mesure.

Pourtant, le jour de l'échéance, elle se hasarda.

— N'est-ce pas *aujourd'hui, demanda-t-elle* à son amant, comme il achevait de déjeuner avec elle, que tu dois te rendre rue des Augustins ?

— Oui, répliqua le jeune homme d'un ton un peu *bourru. Mais que t'importe, si je ne t'ai laissé manquer de rien*

— Méchant, va ! Ce n'est pas pour cela que je te pose cette question... Mais tu sais bien que tout ce qui te touche m'intéresse..

Elle se leva, ouvrit un petit meuble et elle y prit une enveloppe qu'elle déposa sur la table devant *Gaston.*

Celui-ci ouvrit l'enveloppe, il y trouva trois billets de mille francs.

— Qu'est-ce que c'est que cet argent ? *interrogea-t-il*, les sourcils froncés.

— Ce que j'ai pu économiser depuis que nous sommes ensemble. Si tu en as besoin ajouta-t-elle en baissant les yeux.

Gaston ne sut s'il devait se fâcher ou remercier la jeune fille.

Il reconnaissait que l'intention la plus pure avait dicté la conduite de sa maîtresse, mais il se rendait parfaitement compte qu'il devait lui avoir été impossible, tout en maintenant son train de vie, d'avoir pu mettre de côté *une pareille somme*.

Il affecta de croire à ce que lui disait la Sylphide et lui rendit l'enveloppe.

— Je te remercie, fit-il d'un ton sec, mais je n'ai pas l'habitude de reprendre ce que j'ai donné. Tu peux garder cet argent, je n'en ai pas besoin...

— Mais, insista la jeune fille, si cela pouvait t'aider, tu me le rendrais.. .

— Je t'en prie, n'insiste pas !

Et pour clore la discussion, il prit son chapeau et sortit.

— J'ai tort, pensa-t-il dès qu'il fut dehors, de rabrouer ainsi cette pauvre Sylphide, qui me montre tant de dévouement. Mais elle ne se rend pas compte de ce qu'elle m'offre et je connais assez la valeur de l'argent pour n'être pas dupe... Mon devoir est de ne pas accepter... Quant à montrer de la jalousie... je voudrais le pouvoir, car alors je l'aimerais et cet amour m'aiderait peut-être à supporter la vie... Enfin... n'y pensons plus et ne nous indignons pas ! Qui sait si bientôt je ne me verrai pas forcé... et plutôt que je ne voudrais... à accepter ses services... Il sera dit alors que la destinée ne m'aura épargné aucune amertume et que je boirai le calice jusqu'à la lie !...

La Sylphide fut peinée de l'attitude qu'avait affectée son amant. Elle sentait avec son instinct de femme amoureuse, que depuis la mort d'Antonio le jeune homme avait eu à *vaincre, pour vivre, les plus grandes difficultés.*

Elle le devinait à son air sombre, à ses visites irrégulières et de plus en plus rares, à l'altération de ses traits, creusés par le souci et la fatigue des nuits passées sans sommeil.

Elle eût souhaité qu'il s'ouvrît à elle, qu'il lui confiât ses peines, ses chagrins, qu'il acceptât son aide ,qu'il mît une bonne fois sous les pieds les ridicules préjugés du monde.

— En quoi, se demandait-elle, est-il en *bonne justice plus déshonorant* à un homme d'accepter de l'argent d'une femme qui lui doit tout, qu'à une femme d'en accepter d'un homme qui ne lui doit rien. Ne sommes-nous pas unis comme des gens mariés ? Un homme craint-il de se servir de la dot de sa femme ?

Pourtant une objection qu'elle se posait, sans se l'avouer, lui faisait presque donner raison à Gaston.

— Il me repousse parce qu'au fond il pense que l'argent que je lui offre vient d'un autre.. *Mais pourquoi la nature a-t-elle refusé à la* femme le moyen de gagner de l'argent autrement qu'avec son corps ? Et d'ailleurs, quand bien même, l'argent du jeu est aussi mal acquis.

Et elle concluait, à part elle :

— Tout cela c'est des bêtises... je ne lui *demanderai plus rien*... mais j'agirai à ma guise, de façon à rester en mesure de pouvoir lui offrir ce dont il aura besoin, le jour où il sera poussé par la nécessité. C'est bien la moindre des choses que je lui rende un peu du bien qu'il m'a fait.

La vérité était que depuis le jour de la mort d'Antonio, la Sylphide s'était montrée d'une vertu moins rigide.

Mais elle avait déconcerté ses adorateurs, qui connaissait sa liaison, par ses aveux cyniques.

— J'aime mon amant à la folie, leur déclarait-elle, il me donne ce qu'il me faut, mais malheureusement, j'ai des goûts de luxe qui dépassent ses ressources. Je n'ai aucune envie de lui faire des traits et vous me rendrez cette justice que ce n'est pas moi qui ai été vous chercher. Pourquoi voulez-vous donc que je le trompe, si ce n'est au moins pour en retirer un profit qui me permettra de me payer toutes mes fantaisies?

Cette franchise avait éloigné quelques prétendants, qui, au fond, ne lui faisaient la cour que parce qu'ils jugeaient économique de s'adresser à une femme bien entretenue, pouvant s'offrir à l'œil le luxe d'un amant supplémentaire.

Puis cette perspective de n'être aimée qu'au prorata du prix débattu et accordé, sans même avoir la satisfaction de tromper moralement le protecteur en titre, qui restait toujours et quand même l'être chéri, enleva aux autres toute envie de continuer leurs poursuites.

— Tant mieux, pensa la Sylphide, en constatant ces nombreuses défections, pour quels *motifs irais-je faire de la peine à mon amant?* Pour le plaisir de leur être agréable ? Ils ne *manquent pas de toupet, et j'ai mieux à* faire...

De tous les soupirants il n'en resta qu'un, homme très positif, et qui admira sincèrement, chez la Sylphide, ce sentiment qu'il n'avait jamais rencontré chez une autre femme.

A celui-là, on ne connaissait pas de maîtresse et il se vantait de n'obéir jamais qu'à son caprice.

C'était le comte Barazoff, le partenaire habituel de Martero au Cosmopolitan-Club et son plus redoutable adversaire.

Possesseur de terres immenses en Russie, à la tête d'une fortune énorme, le comte faisait tous ses efforts, sans y parvenir, pour dépenser ses revenus.

Le jeu lui-même, auquel il s'adonnait du reste plutôt par désœuvrement que par passion, n'avait pu l'entamer. Aussi n'attachait-il aucune importance à l'argent.

Il était réputé pour sa libéralité. Très sceptique et très philosophe, il partait de ce principe que tout s'achète en ce bas monde et que tout doit se payer.

Aussi ,loin d'être blessé par la franchise de la Sylphide, il en conçut d'autant plus d'estime pour la jeune fille.

Un jour qu'il s'expliquait sur ce sentiment avec l'un de ses amis, il émit devant lui cet axiome :

— Il n'est peut-être pas à Paris deux actrices que l'on ne puisse posséder, quand on le veut, à heure fixe, avec le concours des matrones hospitalières qui s'occupent spécialement de ce petit négoce. C'est affaire de prix. Ici, comme à Pétersbourg, j'en ai fait l'expérience, c'est un usage passé dans les mœurs. Et notez qu'il en est de même pour un certain nombre de femmes mariées connues et même fort cotées dans leur monde. Ça ne se crie pas sur les toits et pourtant cela existe. Pourquoi voulez-vous que je m'indigne si une femme, qui appartient notoirement à la galanterie, me fait, en traitant directement avec moi, les mêmes conditions ? C'est très juste. Cette femme me plaît [illegible] ne me connaît pas plus que l'actrice à qui je ferais faire par un tiers des propositions ; elle n'a donc aucun intérêt à m'être agréable et à compromettre peut-être une situation acquise pour me faire plaisir. Au lieu de jouer avec moi la comédie de l'amour, à laquelle d'ailleurs je ne me laisserai pas prendre, elle me fait loyalement connaître qu'elle aime quelqu'un, mais que cependant il ne lui répugne pas de condescendre à mon désir si je lui donne une compensation.

(A suivre.) Oscar METENIER.